



Rouen, le 22 janvier 2020

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**CONVOCATION**

**Donnant droit congé pour formation syndicale**

- à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifié pour les fonctionnaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat

Cher(e) ami(e),

Tu es convoqué(e) le **mardi 10 mars 2020** à la journée de formation syndicale spéciale « Retraites ». Celle-ci débutera à 9 heures et se terminera le même jour à 17 heures. Elle se tiendra à Mont Saint Aignan – Maison de l'Université

Elle est organisée par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la FEN (UNSA Éducation), Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1<sup>er</sup>, du Décret 84-474 du 15 juin 1984 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'Etat et de la décentralisation du 29 décembre 1999 (J.O. du 6 janvier 2000).

Bien cordialement.

Stéphane Dépierre  
Secrétaire Académique du SE-Unsa Rouen